

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/12/2014

Publication : 11/12/2014



Pour l'"autorité Compétente" par délégation  
La Directrice Etudes Finances et Appuis de la Solidarité

Nathalie MAILLOT

Conseil Général



Haut-Rhin

ARRÊTÉ

ARS n° 2014/ 1221

CG n° 2014/ 2014 - 00317

du 31/10/14

portant labellisation d'un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) de 12 places au sein de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de l'Hôpital Saint Vincent à Oderen, géré par l'association Adèle de Glaubitz

LE DIRECTEUR GENERAL  
DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE  
D'ALSACE,

LE PRESIDENT DU CONSEIL  
GENERAL DU HAUT-RHIN,

- VU le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 313-1 et suivants, D. 313-2, D. 313-7-2, D. 313-11 et suivants, R. 313-7 et suivants relatifs à l'autorisation et à l'agrément des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU le décret du 1<sup>er</sup> avril 2010 portant nomination de M. Laurent Habert en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé d'Alsace ;
- VU le plan Alzheimer et maladies apparentées 2008-2012, et notamment la mesure 16 portant sur la création ou identification, au sein des EHPAD, d'unités adaptées pour les patients souffrant de troubles comportementaux ;
- VU la circulaire n°DGAS/DSS/DHOS/2009/195 du 6 juillet 2009 relative à la mise en œuvre du volet médico-social du Plan Alzheimer et maladies apparentées 2008-2012 et notamment le cahier des charges PASA-UHR annexé ;
- VU l'instruction interministérielle N°DGAS/2C/DHOS/DSS/2010/06 du 7 janvier 2010 relative à l'application du volet médico-social du Plan Alzheimer et maladies apparentées 2008-2012 ;
- VU la circulaire interministérielle n° DGCS / SD3A / DGOS / SDR / 2011 / 362 du 19 septembre 2011 relative à la mesure 16 du Plan Alzheimer et maladies apparentées 2008-2012 et notamment son annexe 2 ;



- VU** l'arrêté conjoint du Préfet du Haut-Rhin et du Président du Conseil général du Haut-Rhin n° 2009/071/1 DDASS/n° 2009-00136 DSOL du 5 mars 2009 portant reconnaissance de l'unité de vie protégée Alzheimer de 10 places sur les 99 places de la maison de retrait Saint Vincent à Oderen, gérée par l'association Adèle de Glaubitz ;
- VU** la décision de labellisation d'un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) de 12 places à l'EHPAD de l'Hôpital Saint Vincent à Oderen en date du 5 décembre 2013, précisant l'obligation d'une visite de confirmation de labellisation en vue de l'autorisation définitive de fonctionnement du PASA ;
- VU** le compte-rendu de la visite de confirmation de labellisation en date du 16 octobre 2014 ;

**CONSIDERANT** que la visite de confirmation de labellisation conclut à un avis favorable au fonctionnement de ce PASA ;

### **ARRETEMENT**

#### **ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

L'EHPAD de l'Hôpital Saint Vincent à Oderen, géré par l'association Adèle de Glaubitz, est autorisé à faire fonctionner un PASA de 12 places, sans extension de capacité.

#### **ARTICLE 2 :**

La capacité autorisée de l'EHPAD s'élève à 99 lits répartis comme suit :

- 10 lits d'hébergement permanent pour personnes âgées Alzheimer,
- 87 lits d'hébergement permanent pour personnes âgées dépendantes,
- 2 lits d'hébergement temporaire pour personnes âgées dépendantes.


Ces lits sont habilités à l'aide sociale.

#### **ARTICLE 3 :**

Les caractéristiques de l'établissement sont répertoriées dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux selon l'annexe jointe.

#### **ARTICLE 4 :**

M. le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Alsace et M. le Directeur général des services du département du Haut-Rhin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à M. le Président de l'association Adèle de Galubitz et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Alsace et au bulletin d'information officiel du Département du Haut-Rhin.

  
Le Directeur général  
de l'ARS Alsace

Fait en deux exemplaires originaux

Le Président du Conseil Général  
du Haut-Rhin

  
Charles BUTTNER

Annexe de l'arrêté ARS n° 2014/1224 CG du Haut-Rhin n° 2014  
en date du 31/10/14

Caractéristiques FINESS de l'EHPAD de l'Hôpital Saint Vincent  
60 Grand' Rue  
68830 ODEREN

- Numéro d'identité de l'établissement :	680011459	
- Numéro d'entité juridique :	670781293	
- Code catégorie d'établissement :	200	Maison de retraite
- Code discipline d'équipement :	924	Accueil en maison de retraite
- Code mode de fonctionnement :	11	Hébergement complet
- Code type clientèle :	711	Personnes âgées dépendantes
- Capacité autorisée :	87	
- Code discipline d'équipement :	924	Accueil en maison de retraite
- Code mode de fonctionnement :	11	Hébergement complet
- Code type clientèle :	436	Personnes âgées Alzheimer ou troubles apparentés
- Capacité autorisée :	10	
- Code discipline d'équipement :	657	Accueil temporaire pour personnes âgées
- Code mode de fonctionnement :	11	Hébergement complet
- Code type clientèle :	711	Personnes âgées dépendantes
- Capacité autorisée :	2	
- Capacité totale :	99	
	<i>DONT</i>	
- Code discipline d'équipement :	961	Pôle d'activité et de soins adaptés
- Code mode de fonctionnement :	21	Accueil de jour
- Code type clientèle :	436	Personnes Alzheimer ou maladies apparentées
Capacité	(12)	